



## **Délibération n° 2018-01 : approbation du compte financier**

Vu l'arrêté d'approbation du 21 novembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Grande Ecole du numérique » ;

Vu la circulaire du 24 février 2017 précisant les modalités d'arrêt par voie électronique du compte financier par l'organe délibérant des organismes publics nationaux ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « La Grande Ecole du Numérique » en date du 15 novembre 2016 ;

Vu la délibération et le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2017 portant approbation de la modification du Règlement Intérieur

### **Article 1**

L'assemblée générale approuve le tableau des emplois 2017 et arrête les éléments suivants :

ETP : 11,2

ETPT : 8,08

### **Article 2**

L'assemblée générale approuve le compte financier arrêté ainsi :

- Solde budgétaire de 3 325 947,75€ résultant de :

recettes encaissées : 11 174 407,40€

dépenses exécutées : 7 848 459,65€

- résultat comptable agrégé de 3 678 352,05€

**Le résultat comptable bénéficiaire 2017 est affecté en report à nouveau 2018**



GRANDE ÉCOLE  
DU NUMÉRIQUE

**vote :**

- pour : 100%

• ~~contre :~~

En conséquence, le compte financier 2017 est approuvé.

Faite le,

Stéphane DISTINGUIN,

Président du GIP « La Grande Ecole du Numérique »